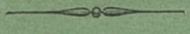


Reop Pp PC B0 125 B

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE.

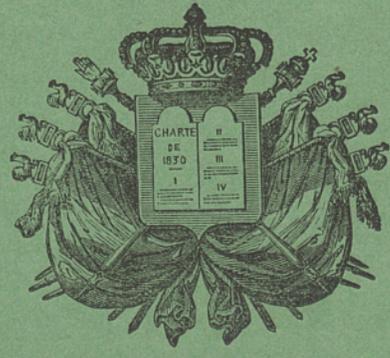


SUPPLÉMENT
au Budget départemental

DE L'EXERCICE 1846 ,

OU

REPORT DE 1845 SUR 1846.



TOULOUSE ,

JEAN-MATTHIEU DOULADORE, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE.

1847.



0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29

Rep Pfr Bd 125/3

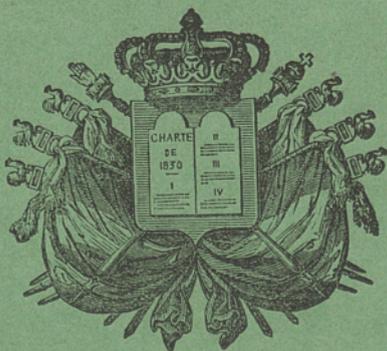
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE - GARONNE.

SUPPLÉMENT
au Budget départemental

DE L'EXERCICE 1846,

OU

REPORT DE 1845 SUR 1846.



TOULOUSE,

JEAN-MATTHIEU DOULADOURE, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE.

1847.

BIBLIOTHÈQUE
TOULOUSE
UNIVERSITAIRE

Ministère de l'Intérieur

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛOÛNE

SUPPLÉMENT

DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

DE L'EXERCICE 1846.

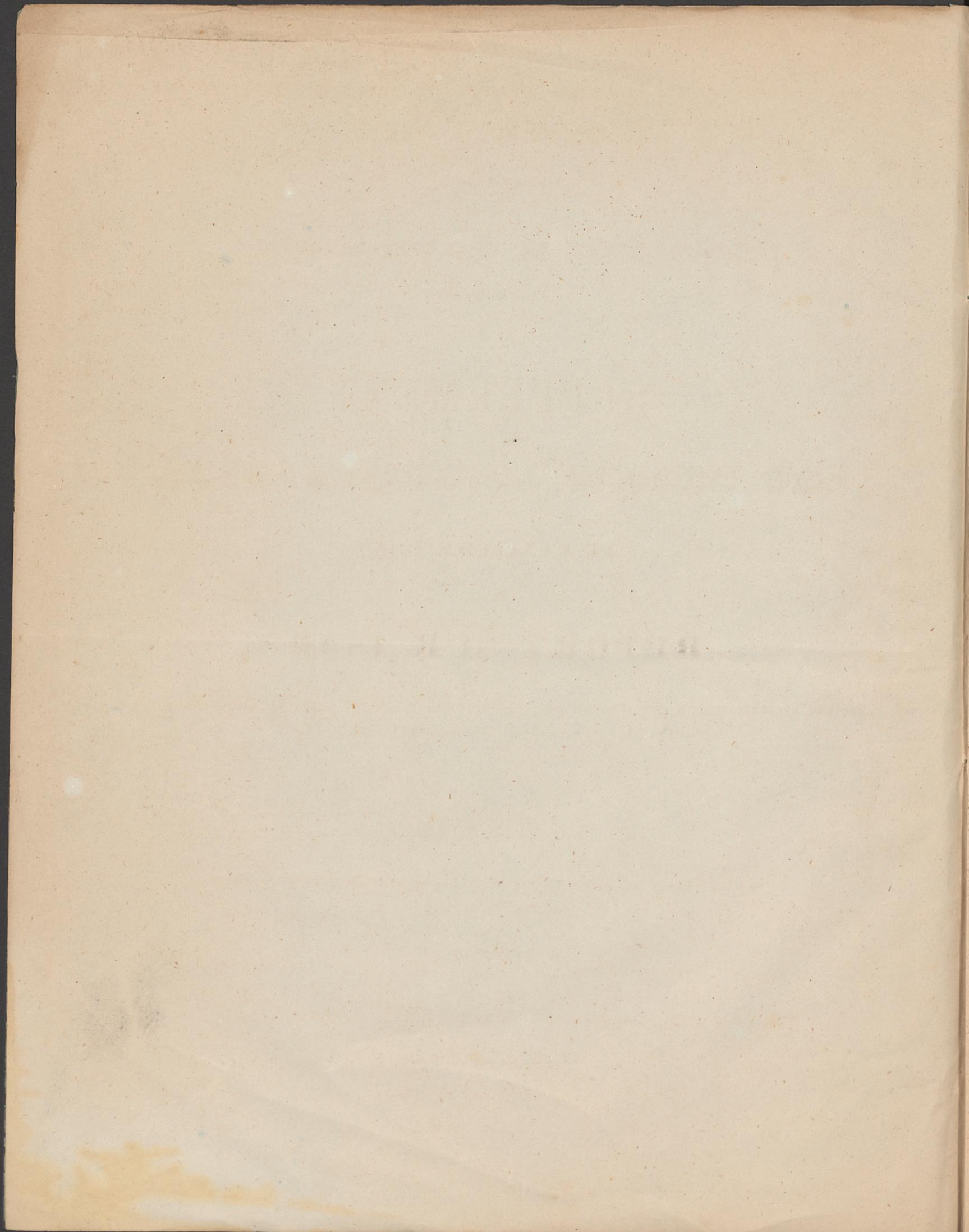
REPORT SUR 1846,

DES RECETTES DÉSIGNÉES PAR LA LOI DU 16 MARS 1824, DES DÉPENSES TOULNÉES ET ALLOUÉES AU BUDGET DE 1846, EN VERTU DE LA LOI DU 16 MARS 1824, ET EN VERTU DE LA LOI DU 16 MARS 1824.

CONSTATATION

DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES DÉSIGNÉES PAR LA LOI DU 16 MARS 1824, EN VERTU DE LA LOI DU 16 MARS 1824, EN VERTU DE LA LOI DU 16 MARS 1824.

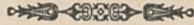
En vertu de la disposition de l'article 21 de la loi du 16 mars 1824.



Resp Pjpl B0125/3

Ministère de l'Intérieur.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.



SUPPLÉMENT
AU BUDGET DÉPARTEMENTAL
DE L'EXERCICE 1846,

OU

REPORT SUR 1846,

AVEC DES RECETTES JUSQU'À DUE CONCURRENCE, DES DÉPENSES VOTÉES ET ALLOUÉES AU BUDGET DE 1845,
RESTANT A PAYER OU A EXÉCUTER AU 1.^{er} JUILLET 1846 ;

ET

CONSTATATION

DU MONTANT EXACT DES FONDS LIBRES DE 1845, A CUMULER AVEC LES RESSOURCES
DU BUDGET DE 1847.

Exécution des dispositions de l'article 21 de la loi du 10 mai 1838.



SITUATION DES RECETTES DE 1845 AU 1.^{er} JUILLET 1846.OBSERVATIONS
DU PRÉFET.DÉCISIONS
DU MINISTRE.I.^{re} SECTION.CHAPITRE XXXV. — ART. 1.^{er} (*Centimes ordinaires et premier fonds commun.*)

Produit des 9 centimes 7/10. ^{es} ordinaires, suivant le budget départemental..	263,131 34	} 423,414 21
Plus value du même produit, d'après les recouvrements définitifs.....	262 87	
Part allouée dans le premier fonds commun de 3 centimes 7/10. ^{es}	160,000 "	

Le montant des ordonnances de délégation expédiées, à valoir sur ce produit, par le Ministre, est de..... 423,414 21

Différence au profit du département..... " " ci. " "

Fonds libres sur les centimes ordinaires et premier fonds commun de 1843, ordonnancés par le Ministre..... 14,750 37

CHAPITRE XXXV. — ART. 2. (*Produits éventuels ordinaires.*)

Les produits éventuels alloués à la 1.^{re} section du budget de 1845, se sont élevés, d'après les recouvrements effectués, versés au trésor public, et ordonnancés par le Ministre, à.... 13,850 "

Fonds libres sur mêmes produits de 1843, ordonnancés par le Ministre..... 6,962 73

Fonds provenant du report de 1844.

1.^o Le restant des centimes ordinaires et du fonds commun de 1844, compris aux reports de cet exercice sur 1845, et ordonnancé par le Ministre, pour être réuni au chapitre 35, art. 1.^{er} de 1845, est de..... 22,597 50

2.^o Le restant des produits éventuels de 1844, compris au même report et ordonnancé par le Ministre, pour être réuni au chapitre 35, art. 2, est de..... " "

Sur les ordonnances de délégation, montant comme ci-dessus :

Pour les centimes ordinaires et le premier fonds commun de 1845, à.....	423,414 21	} 483,574 81
Pour les fonds libres sur mêmes centimes et fonds commun de 1843, à.....	14,750 37	
Pour les produits éventuels de 1845, à.....	13,850 "	
Pour les fonds libres sur mêmes produits de 1843, à.....	6,962 73	
Pour le restant des centimes ordinaires et du fonds commun de 1844, à.....	22,597 50	
Et pour le restant des produits éventuels de 1844, à.....	" "	

Le compte, au 1.^{er} juillet 1846, a constaté les dépenses effectuées, pendant 1845, pour un total de..... 460,783 68

Mais sur cette somme il reste à acquitter :

1. ^o Divers mandats non présentés au paiement, et montant à...	10 25	} 14,817 18
2. ^o Diverses dépenses effectuées et non mandatées par le Préfet, montant à.....	14,806 93	

Reste en dépenses acquittées..... 445,966 50 ci. 445,966 50

Différence des ordonnances avec les paiements, à remettre à la disposition du département.. 37,608 31 ci. 37,608 31

Total provenant :	} De la différence du crédit définitif de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur les centimes ordinaires et le premier fonds commun. (Chapitre 35 de 1845, article 1. ^{er}).....	16,795 58	} 37,608 31
		De la différence des ordonnances de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur les produits éventuels. (Chapitre 35 de 1845, article 2.).....	

SITUATION DES RECETTES DE 1845 AU 1. ^{er} JUILLET 1846.		OBSERVATIONS DU PRÉFET.	DÉCISIONS DU MINISTRE.
II.^o SECTION.			
CHAPITRE XXXVI. — ART. 1.^{er} (Centimes facultatifs et deuxième fonds commun.)			
Produit des centimes facultatifs suivant le budget départemental.....	136675 95		
Plus value de ce même produit d'après les recouvrements définitifs.....	135 50		146811 45
Secours alloués sur le deuxième fonds commun de 6/10 ^{es} de centime.....	10000 "		
Le montant des ordonnances de délégation expédiées, à valoir sur ce produit, par le Ministre, est de.....			146811 45
Différence au profit du département.....		" " ci.	" "
Fonds libres sur centimes facultatifs et second fonds commun de 1843, ordonné par le Ministre.....		" "	
CHAPITRE XXXVI. — ART. 2. (Produits des propriétés départementales.)			
Le produit des propriétés départementales non affectées à un service public s'est élevé, d'après les recouvrements effectués, versés au trésor public, et ordonnés par le Ministre, à...	199 63		
Fonds libres sur même produit de 1843, et ordonnés par le Ministre.....		" "	
CHAPITRE XXXVI. — ART. 3. (Subventions pour travaux et autres recettes facultatives.)			
Le produit des subventions des communes et des particuliers pour travaux, et des autres recettes de la 2. ^e section, s'est élevé, d'après les recouvrements effectués, versés au trésor, et ordonnés par le Ministre, à.....	20386 14		
Fonds libres sur même produit de 1843, et ordonnés par le Ministre.....		" "	
<i>Fonds provenant des reports de 1844.</i>			
1. ^o Le restant des centimes facultatifs et du 2. ^e fonds commun de 1844, compris au report de cet exercice sur 1845, et ordonné par le Ministre, pour être réuni au chapitre 36, art. 1. ^{er} de 1845, est de.....	24657 04		
2. ^o Le restant du produit des propriétés départementales de 1844, compris au report de cet exercice sur 1845, et ordonné par le Ministre, pour être réuni au chapitre 36, art. 2, est de.....	1597 20		
3. ^o Le restant des subventions des communes et des particuliers, etc., de 1844, compris au report de cet exercice sur 1845, et ordonné par le Ministre, pour être réuni au chapitre 36, art. 3, est de.....	2199 30		
<i>Sur les ordonnances de délégation montant comme ci-dessus :</i>			
Pour les centimes facultatifs et le 2. ^e fonds commun de 1845, à.....	146811 45		
Pour les fonds libres sur mêmes centimes et fonds commun de 1843, à.....	" "		
Pour le produit des propriétés départementales non affectées à un service public, de 1845, à.....	199 63		
Pour les fonds libres sur même produit de 1843, à.....	" "		195850 78
Pour le produit des subventions communales et des particuliers, etc., de 1845, à.....	20386 14		
Pour les fonds libres sur même produit de 1843, à.....	" "		
Pour le restant des centimes facultatifs de 1844, à.....	24657 04		
Pour le restant du produit des propriétés départementales de 1844, à.....	1597 20		
Pour le restant des subventions communales, etc., de 1844, à.....	2199 30		
Le compte, au 1. ^{er} juillet 1846, a constaté des dépenses effectuées pendant 1845, pour un total de.....	176599 93		
<i>Mais sur cette somme il reste à acquitter :</i>			
1. ^o Divers mandats non présentés au paiement, et montant à...	1188 68		
2. ^o Diverses dépenses effectuées et non mandatées par le Préfet, montant à.....	4109 99		5298 67
Reste en dépenses acquittées.....	171301 26	ci.	171301 26
Différence des ordonnances avec les paiements, à remettre à la disposition du département..	24549 52	ci.	24549 52
Total provenant :	De la différence du crédit définitif de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur les centimes facultatifs et le 2. ^e fonds commun. (Chapitre 36 de 1845, art. 1. ^{er}).....	11470 93	} 26144 72
	De la différence des ordonnances de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur le produit des propriétés départementales. (Chapitre 36 de 1845, article 2.).....	1796 85	
	De la différence des ordonnances de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur les subventions communales et des particuliers, etc. (Chapitre 36 de 1845, article 3.)..... (a)	12876 94	

(a) Y compris 1555⁵⁰ formant le report de l'article 3 du chap. 38 de 1845.

SITUATION DES RECETTES DE 1845 AU 1.^{er} JUILLET 1846.OBSERVATIONS
DU PRÉFET.DÉCISIONS
DU MINISTRE.III.^o SECTION.CHAPITRE XXXVII. — ART. 1.^{er} (*Centimes extraordinaires.*)

1. ^o Produit des 4 centimes 1/2, suivant le budget. (Loi du 24 juillet 1843).....	139258 27	} 141039 61	} 334945 34
Plus value de ce même produit, d'après les recouvrements définitifs.....	1771 34		
2. ^o Produit des 5 centimes 1/2, suivant le budget. (Loi du 5 août 1840).....	191480 12	} 193915 73	
Plus value de ce même produit, d'après les recouvrements définitifs.....	2435 61		
3. ^o Produit des centimes, suivant le budget.....	" "	} " "	
Plus value de ce même produit, d'après les recouvrements définitifs.....	" "		
Le montant des ordonnances de délégation expédiées, à valoir sur ces produits, par le Ministre, est de.....			334945 34
Différence au profit du département.....		" " ci.	" "

Fonds libres sur centimes extraordinaires de 1843, ordonnancés par le Ministre..... 20618 25

CHAPITRE XXXVII. — ART. 2. (*Fonds d'emprunt.*)

Le produit provenant de la portion de l'emprunt réalisé en 1845, et ordonné par le Ministre, s'est élevé à.....	" "
Fonds libres sur même produit de 1843, ordonnancés par le Ministre.....	" "
<i>Fonds provenant du report de 1844.</i>	
1. ^o Le restant des centimes extraordinaires de 1844, compris au report de cet exercice sur 1845, et ordonné par le Ministre pour être réuni au chap. 37, art. 1. ^{er} de 1845, est de.....	163695 74
2. ^o Le restant du produit de l'emprunt de 1844, compris au report de ces exercices sur 1845, et ordonné par le Ministre pour être réuni au chap. 37, art. 2, est de.....	" "

Sur les ordonnances de délégation, montant comme ci-dessus :

Pour les centimes extraordinaires de 1845, à.....	334945 34	} 519259 33
Pour les fonds libres sur mêmes centimes de 1843, à.....	20618 25	
Pour fonds d'emprunt de 1845, à.....	" "	
Pour les fonds libres sur l'emprunt de 1843, à.....	" "	
Pour le restant des centimes extraordinaires de 1844, à.....	163695 74	
Pour le restant du produit de l'emprunt de 1844, à.....	" "	

Le compte, au 1.^{er} juillet 1846, a constaté des dépenses effectuées, pendant 1845, pour un total de..... 411724 33

Mais sur cette somme il reste à acquitter :

1. ^o Divers mandats non présentés au paiement et montant à....	865 40	} 2964 47
2. ^o Diverses dépenses effectuées et non mandatées par le Préfet, montant à.....	2099 07	

Reste en dépenses acquittées..... 408759 86 ci. 408759 86

Différence des ordonnances avec les paiements, à remettre à la disposition du département.. 110499 47 ci. 110499 47

Total provenant :	} De la différence du crédit définitif de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur les centimes extraordinaires. (Chapitre 37 de 1845, art. 1. ^{er}) Savoir :	Comme afférent { à la loi du 24 juillet 1843.....	29241 98	} 110499 47
		{ à la loi du 5 août 1840.....	81257 49	
		{ De la différence des ordonnances de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur le produit du fonds d'emprunt. (Chapitre 37 de 1845, art. 2.).....	" "	110499 47

SITUATION DES RECETTES DE 1845 AU 1. ^{er} JUILLET 1846.		OBSERVATIONS DU PRÉFET.	DÉCISIONS DU MINISTRE.
IV.^e SECTION.			
CHAPITRE XXXVIII. — ART. 1.^{er} (Centimes spéciaux pour chemins vicinaux.)			
Produit des 4 centimes spéciaux, votés conformément à la loi du 21 mai 1836, et imposés en vertu de la loi de finances du 4 août 1844, pour travaux sur les chemins vicinaux suivant le budget départemental.....	139238 27		
Plus value de ce même produit d'après les recouvrements définitifs.....	2383 53		
	141641 82		
Le montant des ordonnances de délégation expédiées, à valoir sur ce produit, par le Ministre, est de.....	141641 82		
Différence au profit du département.....	" " ci.		
Fonds libres sur centimes spéciaux de 1843, ordonnancés par le Ministre.....	3224 80		
CHAPITRE XXXVIII. — ART. 2. (Contingents communaux et souscriptions particulières.)			
Le produit des contingents communaux et souscriptions particulières, affectés aux chemins vicinaux de grande communication, s'est élevé, d'après les recouvrements effectués, versés au trésor public, et ordonné par le Ministre, à.....	170788 80		
Fonds libres sur contingents communaux de 1843, ordonné par le Ministre.....	" "		
CHAPITRE XXXVIII. — ART. 3. (Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838.)			
Les produits éventuels spéciaux affectés à divers services publics, se sont élevés, d'après les recouvrements effectués, versés au trésor public, et ordonnés par le Ministre, à.....	1648 "		
Fonds libres sur mêmes produits de 1843, ordonnancés par le Ministre.....	12 20		
<i>Fonds provenant du report de 1844.</i>			
1. ^o Le restant des centimes spéciaux de 1844, compris au report de cet exercice sur 1845, et ordonné par le Ministre, pour être réuni au chapitre 38, art. 1. ^{er} de 1845, est de....	8067 54		
2. ^o Le restant du produit des contingents communaux et souscriptions particulières de 1844, compris au report de cet exercice sur 1845, et ordonné par le Ministre, pour être réuni au chapitre 38, article 2, est de.....	1115 61		
3. ^o Le restant des produits éventuels spéciaux de 1844, compris au report de cet exercice sur 1845, et ordonné par le Ministre, pour être réuni au chapitre 38, article 3, est de....	470 "		
<i>Sur les ordonnances de délégation, montant comme ci-dessus :</i>			
Pour les centimes spéciaux de 1845, à.....	141641 82		
Pour les fonds libres sur mêmes centimes de 1843.....	3224 80		
Pour le produit des contingents communaux et souscriptions particulières de 1845, à.....	170788 80		
Pour les fonds libres sur mêmes produits de 1843, à.....	" "		
Pour les produits éventuels spéciaux de 1845, à.....	1648 "		
Pour les fonds libres sur mêmes produits de 1843, à.....	12 20		
Pour le restant des centimes spéciaux de 1844, à.....	8067 54		
Pour le restant du produit des contingents communaux et souscriptions particulières de 1844, à.....	1115 61		
Pour le restant des produits éventuels spéciaux de 1844, à.....	470 "		
Le compte, au 1. ^{er} juillet 1846, a constaté des dépenses effectuées pendant 1845, pour un total de.....	317172 63		
<i>Mais sur cette somme il reste à acquitter :</i>			
1. ^o Divers mandats non présentés au paiement, et montant à.....	2151 "		
2. ^o Diverses dépenses effectuées et non mandatées par le Préfet, montant à.....	1583 "		
	3734 "		
Reste en dépenses acquittées.....	313438 65 ci.		
Différence des ordonnances avec les paiements, à remettre à la disposition du département....	13530 12 ci.		
Total provenant :	11797 92		
De la différence des ordonnances de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur les centimes spéciaux. (Chapitre 38, de 1845, art. 1. ^{er}). (a)	137 "		
De la différence des ordonnances de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur les produits des contingents communaux et souscriptions particulières. (Chapitre 38 de 1845, article 2.)..... (b)	" "		
De la différence des ordonnances de 1845, et du report de 1844, avec les paiements effectués sur les produits éventuels spéciaux. (Chapitre 38 de 1845, article 3.)..... (c)	" "		
	11934 92		

(a b) D'après les écritures conformes du ministère de l'intérieur et de la comptabilité générale des finances, les restes à reporter se répartissent entre les articles 1 et 2 du chapitre 38, comme il est indiqué ci-contre.

(c) Cette somme est annulée dans la s.^e section avec le reste de l'article 3 du chapitre 36 de 1845.

SUR LES CHAPITRES 38, 39, 40 ET 41 DE 1846.

III.° SECTION. CHAPITRE 40.			IV.° SECTION. CHAPITRE 41.		
CENTIMES d'impositions extraordin ^{res} ART. 1. ^{er}		Fonds d'emprunt. ART. 2.	Centimes spéciaux pour chemins vicinaux. ART. 1. ^{er}	Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux. ART. 2.	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838. (A)
Loi du 24 juillet 1843.	Loi du 5 août 1840.				
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
" "	" "	" "	" "	" "	" "
" "	" "	" "	" "	" "	" "
" "	" "	" "	" "	" "	" "
" "	157 44	" "	" "	" "	" "
63 24	" "	" "	" "	" "	" "
" "	644 72	" "	" "	" "	" "
" "	" "	" "	2016 "	" "	" "
" "	" "	" "	" "	135 "	" "
63 24	802 16	" "	2016 "	135 "	" "

OBSERVATIONS

DU PRÉFET.

DÉCISIONS

DU MINISTRE.

Les fonds portés aux présent paragraphe serviront de nouveau au mandatement des dépenses qui y sont désignées.

(A) Les dépenses mandatées et non acquittées qui étaient imputables sur les produits spéciaux de 1845, seront reproduites par le Préfet, mais seulement pour ordre et pour concordance avec le compte de cet exercice, dans la 3.° colonne du chapitre 41.

Lors du règlement du report par le Ministre, ces mêmes dépenses seront transportées dans la 3.° colonne du chapitre 39, avec indication du sous-chapitre 23 du budget départemental de 1846.

SITUATION DES DÉPENSES DE 1845,

MANDATÉES ET NON PAYÉES

AU 1.^{er} JUILLET 1846.

REPORT DES CHAPITRES 35, 36, 37 ET 38 DE 1845

I.^{re} SECTION.

CHAPITRE 38.

Centimes ordinaires et 1.^{er} fonds commun. ART. 1.^{er}

fr. c.

II.^o SECTION.

CHAPITRE 39.

Centimes facultatifs et 2.^e fonds commun. ART. 1.^{er}
Produits des propriétés non affectées à un service public. ART. 2.
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes ou de bâtiments, et autres recettes propres à la 2.^e section. ART. 3.

fr. c.

fr. c.

fr. c.

§ II. Dépenses faites et restant à mandater.

Il reste à mandater sur les fonds de 1845, et dans la limite des crédits du budget, pour les dépenses effectuées pendant le même exercice, lesquelles devront être imputées sur les chapitres ci en regard du budget de 1846, selon leur nature et l'origine des recettes;

BUDGET DE 1845.		BUDGET DE 1846.		SAVOIR :	I. ^{re} SECTION.		II. ^o SECTION.			
Sous-Chapitres	Articles.	Sous-Chapitres	Articles.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
6	2	15	8	Solde de la fourniture d'objets de couchage à la maison d'arrêt de Saint-Gaudens, dû au sieur Clercy.....	61	70				
6	2	15	9	<i>Idem</i> à la maison d'arrêt de Muret.....	93	62				
13	2	15	10	Dépouillement extraordinaire des archives départementales.	105	25				
15	2	15	11	Indemnité à la commune de Grenade pour restitution des fruits de l'ancienne caserne de gendarmerie.....	2916	66				
15	5	15	12	Solde des travaux d'entretien de la route départementale n. ^o 23, dû au sieur Miau.....	34	05				
15	7	15	13	Réparations à l'hôtel de la Sous-préfecture de Muret.....	31	05				
15	8	15	14	Réparations au Palais de Justice de Saint-Gaudens.....	3943	54				
15	10	15	15	<i>Idem</i> de la maison d'arrêt de Muret.....	221	39				
15	15	15	16	Dépenses des enfants trouvés.....	1450	"				
15	19	15	17	Recherches de Mines et rédaction d'une carte géologique du département.....	102	50	14806	93	"	
15	21	15	18	Achat de mobilier pour le Tribunal de 1. ^{re} instance de Villefranche.....	1260	"	"	"	"	
15	23	15	19	Appropriation du local affecté aux Archives du Languedoc.	1012	83				
15	24	15	20	Achat de mobilier pour le Tribunal de 1. ^{re} instance de Saint-Gaudens.....	111	25				
15	28	15	21	Loyer de la maison servant de caserne à la gendarmerie de Grenade.....	500	"				
15	29	15	22	Entretien et réparation de l'hôtel de la préfecture.....	1273	59				
15	30	15	23	Construction du palais de justice de Saint-Gaudens.....	913	43				
15	31	15	24	Travaux à la caserne de gendarmerie de Rieux.....	345	63				
15	32	15	25	Achat de mobilier pour la cour royale.....	460	44				
17	4	23	10	Indemnités proportionnelles aux ingénieurs des ponts et chaussées.....	99	01				
23	5	23	11	Secours accordé, en 1844, à la commune de Daux, pour réparations à l'église.....	500	"				
23	8	23	12	<i>Idem</i> de Villeneuve de Rivière, pour reconstruction de l'église.....	800	"	"	"	2664 72	
23	11	23	13	Constructions de l'hôtel de la sous-préfecture, du palais de justice et de la caserne de gendarmerie de Villefranche..	1265	71				
23	12	23	14	Indemnité pour la propagation de la vaccine.....	100	"				
23	15	23	15	Solde des travaux de construction du pont de la Gimone sur la route départementale n. ^o 3.....	189	30				
23	17	23	16	Construction d'un mur d'enceinte au palais de justice de Saint-Gaudens.....	731	17	"	"	1430 27	
23	18	23	17	Secours à la commune de Montbrun pour réparations au clocher de l'église.....	400	"				
23	19	23	18	Achat d'ouvrages d'administration pour la préfecture et les sous-préfectures.....	9	80				
24	13	24	19	Route n. ^o 30, construction d'une partie en lacune.....	2099	07	"	"	"	
28	c	23	19	Frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins de droguistes et épiciers herboristes.....	1583	"	"	"	1583 "	
Total du § II.....					22,583	99				
Totaux du § II.....					14806	93	"	"	4094 99	1583 "

SITUATION DES DÉPENSES DE 1845,
ALLOUÉES ET RESTANT A EXÉCUTER
AU 1.^{er} JUILLET 1846.

REPORT DES CHAPITRES 35, 36, 37 ET 38 DE 1845

I. ^{re} SECTION. CHAPITRE 38.		II. ^e SECTION. CHAPITRE 39.		
Centimes ordinaires et 1. ^{er} fonds commun. ART. 1. ^{er}	Produits éventuels ordinaires. ART. 2.	Centimes facultatifs et 2. ^e fonds commun. ART. 1. ^{er}	Produits des propriétés non affectées à un service public. ART. 2.	Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes ou de bâtiments, et autres recettes propres à la 3. ^e section. ART. 3.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.

§ III. Dépenses allouées et restant à exécuter.

Les dépenses votées par le Conseil général, approuvées par le Ministre et restant à effectuer, en tout ou partie, dans la limite des crédits du budget de 1845, sont à distribuer dans les colonnes ci-contre, suivant leur nature et l'origine des recettes;

BUDGET DE 1845.		BUDGET DE 1846.		SAVOIR :						
Sous-chapitres	Articles.	Sous-chapitres	Articles.							
1	2	1	11	Réparations au tribunal de première instance de Saint-Gaudens.....	2146 24	1893 40	252 84	" "	" "	" "
4	3	4	3	Achat de mobilier pour les bureaux de la sous-préfecture de Saint-Gaudens.....	85 "	" "	" "	" "	" "	" "
16	1	16	1	Construction du nouveau tribunal de première instance de Toulouse.....	1069 63					
16	2	16	2	Construction de l'hôtel de la sous-préfecture, du tribunal de première instance et de la caserne de gendarmerie de Villefranche.....	4800 32	" "	" "	1632 09	1796 85	2444 04
17	2	17	10	Route n. ^o 8, Construction de la partie en lacune entre Nailloux et Auterrive.....	4167 "	" "	" "	" "	" "	4167 "
17	3	17	13	Route n. ^o 10, Construction d'une partie en lacune entre Aiguesvives et Gardouch.....	" 24	" "	" "	" 24	" "	" "
17	6	17	14	Route n. ^o 24, Construction de la lacune dans l'enclave du Gers.....	4580 "	" "	" "	" "	" "	4580 "
19	14	19	23	Conservation de monuments historiques.....	467 60					
19	20	19	26	Fouille de monuments antiques à Martres.....	500 "					
19	22	19	27	Souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de l'abbé Sicard, dans la commune du Fousseret.....	200 "					
19	23	19	28	Recherches de mines et encouragement pour cartes géologiques.....	1714 75	" "	" "	3532 35	" "	" "
22	15	22	13	Indemnité pour le classement des archives de la sous-préfecture de Muret.....	325 "					
22	16	22	14	Indemnité pour le classement des archives de la sous-préfecture de Saint-Gaudens.....	325 "					
24	4	24	5	Route n. ^o 7, Travaux à exécuter pour relever des éboulements et affermir le talus de la route.....	1 23					
24	5	24	7	Route n. ^o 9, Réparations des ponts en bois de Valentine.....	2000 "	" "	" "	" "	" "	" "
24	6	24	20	Route n. ^o 11, 1. ^o Adoucissement des rampes de Maoupas et de Laloubère; 2. ^o Construction de murs de soutènement et parapets à la rampe d'Aspet; 3. ^o Murs de soutènement en pierre sèche au muret de Save;						
<i>A reporter.....</i>					22382 04	1978 40	252 84	5164 68	1796 85	11181 04

SUR LES CHAPITRES 38, 39, 40 ET 41 DE 1846.

III.° SECTION. CHAPITRE 40.			IV.° SECTION. CHAPITRE 41.			OBSERVATIONS DU PRÉFET.	DÉCISIONS DU MINISTRE.
CENTIMES d'impositions extraord ^{res} ART. 1. ^{er}		Fonds d'emprunt. ART. 2.	Centimes spéciaux pour chemins vicinaux. ART. 1. ^{er}	Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux. ART. 2.	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838. (A)		
Loi du 24 juillet 1843.	Loi du 5 août 1840.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
" "	" "	" "	" "	" "	" "		
" "	" "	" "	" "	" "	" "		
" "	" "	" "	" "	" "	" "	(1) Suivant le compte ce crédit devrait être de 54569 ^f 66 ^c ; mais le crédit porté au Budget primitif ne pouvait être autrement employé qu'autant qu'une somme de 53500 ^f de produits éventuels aurait été réalisée. Cette réalisation n'ayant pas eu lieu, le report à faire a dû être réduit de la somme de 53500 ^f .	
" "	" "	" "	" "	" "	" "		
" "	" "	" "	" "	" "	" "	(2) Le crédit ouvert au budget était de 24320 ^f . Il n'a été payé que 6065 ^f 64 ^c ; par conséquent, comme l'indique le compte, le report devrait être de 18254 ^f 36 ^c ; mais les recettes destinées à faire face au crédit de 24320 ^f n'ont pas été entièrement réalisées. Il n'a été ordonné que 10645 ^f 64 ^c , c'est pourquoi le report à faire a été réduit de 13674 ^f 36 ^c .	
" "	" "	" "	" "	" "	" "		
2001 23	" "	" "	" "	" "	" "		
2001 23	" "	" "	" "	" "	" "		

Les fonds compris au présent paragraphe seront employés conformément au règlement du budget de 1845 et aux décisions modificatives.

(A) Les dépenses allouées et restant à exécuter, qui étaient imputables sur les produits spéciaux de 1845, seront reproduites par le Préfet, mais seulement pour ordre et pour concordance avec le compte de cet exercice, dans la 3.° colonne du chapitre 41.

Lors du règlement du report par le Ministre, ces mêmes dépenses seront transportées dans la 3.° colonne du chapitre 39, avec indication des sous-chapitres et articles du budget départemental de 1846, auxquels elles se rapportent.

SITUATION DES DÉPENSES DE 1845,
ALLOUÉES ET RESTANT A EXÉCUTER

AU 1.^{er} JUILLET 1846.

REPORT DES CHAPITRES 35, 36, 37 ET 38 DE 1845

I.^{er} SECTION.

CHAPITRE 38.

Centimes ordinaires et 1.^{er} fonds commun.
ART. 1.^{er}

fr. c.

II.^{er} SECTION.

CHAPITRE 39.

Centimes facultatifs et 2.^e fonds commun. ART. 1.^{er}
Produits des propriétés non affectées à un service public. ART. 2.
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes ou de bâtiments, et autres recettes propres à la 2.^e section. ART. 3.

fr. c.

fr. c.

fr. c.

BUDGET DE 1845.		BUDGET DE 1846								
Sous- Chapitres	Articles.	Sous- Chapitres	Articles.							
				<i>Report</i>	22382 04	1978 40	252 84	5164 68	1796 85	11188 04
				Suite du § III.						
				4. ^o Murs et parapets le long du canal des usines de Fonsac bordant la route.....	1519 25					
24	8	24	24	Route n. ^o 14, Rectification de la côte de Gratentour.....	4135 "					
24	9	24	25	Route n. ^o 23, 1. ^o Suppression d'un cassis dans la traverse de Martres; 2. ^o Construction d'un aqueduc au 73. ^o kil.....	3633 24					
24	10	24	26	Route n. ^o 27, 1. ^o Achèvement de murs de soutènement et parapets en aval de Saint-Béat; 2. ^o Construction de murs de soutènement; 3. ^o Adoucissement de la côte de Saint-Roch.....	7395 16	" "	" "	" "	" "	" "
24	16	24	19	Route n. ^o 8, Construction de la partie en lacune entre Nailloux et Auterrive.....	826 55					
24	17	24	27	Route n. ^o 10, Construction de la partie en lacune entre Aiguesvives et Gardouch.....	3 77					
24	2	24	14	Route n. ^o 14, Construction de la lacune entre Villemur et Labejean...	4000 "					
24	8	24	15	Route n. ^o 28, Construction de la partie entre Saint-Marcel et la rivière de la Noue.....	24900 "					
24	9	24	16	Route n. ^o 30, Construction entre le ruisseau de la Saugle et Saint-Plan-card.....	4163 15					
24	10	24	17	Route n. ^o 30, Construction de la partie en lacune entre Boulogne et Blajan.	30523 71	" "	" "	" "	" "	" "
24	11	24	18	Réserve pour dépenses diverses, Indemnités proportionnelles aux Ingénieurs.....	291 47					
24	29	24	19	Route n. ^o 29, Prix de terrains vendus par le sieur Puységur et la dame Diomard.....	1061 91					
24	13	24	20	Route n. ^o 30, Construction d'une partie en lacune.....	3927 45					
26	1	26	1	Subvention pour travaux des chemins vicinaux.....	7232 81	" "	" "	" "	" "	" "
27	"	27	"	Subvention aux chemins de grande communication.....	2 "	" "	" "	" "	" "	" "
				Total du § III.....	115997 51					
				Totaux du § III.....		1978 40	252 84	5164 08	1796 85	11188 04

Récapitulation des trois Paragraphes.

Report du § I. ^{er} Mandats non acquittés.....	10 25	" "	1094 98	" "	93 70
— § II. Dépenses faites et restant à mandater.....	14806 93	" "	4094 99	" "	1583 "
— § III. Dépenses allouées et non exécutées.....	1978 40	252 84	5164 68	1796 85	11188 04
TOTAUX des dépenses à reporter sur 1846.....	16795 38	252 84	10354 65	1796 85	12854 74

SUR LES CHAPITRES 38, 39, 40 ET 41 DE 1846.

III.° SECTION. CHAPITRE 40.			IV.° SECTION. CHAPITRE 41.		
CENTIMES d'impositions extraord ^{res} ART. 1. ^{er}		Fonds d'emprunt. ART. 2.	Centimes spéciaux pour chemins vicinaux. ART. 1. ^{er}	Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux. ART. 2.	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838. (A)
Loi du 24 juillet 1843.	Loi du 5 août 1840.				
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
2001 23	" "	" "	" "	" "	" "
17312 97	" "	" "	" "	" "	" "
" "	68867 69	" "	" "	" "	" "
" "	" "	" "	7232 81	" "	" "
" "	" "	" "	" "	2 "	" "
19514 20	68867 69	" "	7232 81	2 "	" "
63 24	802 16	" "	2016 "	135 "	" "
" "	2099 07	" "	" "	" "	" "
19514 20	68867 69	" "	7232 81	2 "	" "
19577 44	71768 92	" "	9248 81	137 "	" "

OBSERVATIONS

DU PRÉFET.

DÉCISIONS

DU MINISTRE.

(A) Même observation qu'à la page précédente.

DÉCOMPTE DES RECETTES DE 1845, NON EMPLOYÉES AU 1. ^{er} JUILLET 1846.	DÉTAIL PAR CHAP. ET ART. DU BUDGET DU MINISTÈRE, DES FONDS				
	I. ^{re} SECTION. CHAPITRE 35. (1. ^{re} page des Recettes.)		II. ^e SECTION. CHAPITRE 36. (2. ^e page des Recettes.)		
	Centimes ordinaires et 1. ^{er} fonds commun. ART. 1. ^{er}	Produits éventuels ordinaires. ART. 2.	Centimes facultatifs et fonds commun. ART. 1. ^{er}	Produits des propriétés non affectées à un service public. ART. 2.	Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes ou de bâtiments, et autres recettes propres à la 2. ^e section. ART. 3.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
LES RECETTES départementales de toute nature provenant de l'exercice 1845, qui n'ont pas été employées au 1. ^{er} juillet 1846, se distribuent dans les colonnes ci-contre, pour leur montant constaté par chapitre et article du budget du ministère, aux pages de recettes du présent document, ci.....	16795 58	20812 73	11470 93	1796 85	12876 94
LES DÉPENSES A REPORTER sur 1846, s'élevant, d'après la récapitulation de la page précédente, à....	16795 58	252 84	10354 65	1796 85	12864 74
RESTE A CUMULER avec les ressources du budget de 1847.....	" "	20559 89	1116 28	" "	12 20

Certifié conforme aux écritures comptables de la préfecture.

A Toulouse, le 15 septembre 1846.

Le Préfet du département de la Haute-Garonne,

V.^{te} N. DUCHATEL.

DE L'EXERCICE 1845, RESTANT A LA DISPOSITION DU DÉP. ^t AU 1. ^{er} JUILLET 1846.						OBSERVATIONS DU PRÉFET.	DÉCISIONS DU MINISTRE.
III. ^e SECTION. CHAPITRE 37. (3. ^e page des Recettes.)			IV. ^e SECTION. CHAPITRE 38. (4. ^e page des Recettes.)				
CENTIMES d'impositions extraordin ^{res} ART. 1. ^{er}		Fonds d'emprunt. ART. 2.	Centimes spéciaux pour chemins vicinaux. ART. 1. ^{er}	Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux. ART. 2.	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838. (A)		
Loi du 24 juillet 1843.	Loi du 5 août 1840.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
29241 98	81237 49	" "	11797 92	137 "	" "		
19377 44	71768 92	" "	9248 81	137 "	" "		
9664 34	9488 57	" "	2349 11	" "	" "		(A) Se conformer à l'observation faite aux pages précédentes.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

ARRÊTE, conformément aux détails qui précèdent, le présent supplément ou report sur 1846, des dépenses de 1845 restant à continuer avec les fonds de cet exercice, dans le département de la Haute-Garonne.

Paris, le 12 octobre 1846.

Signé T. DUCHATEL.

